M2 - absence de droit des sûretés

Par **Cassation74**, le **31/03/2018** à **22:54**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en M1 Droit des affaires et projette de postuler dans divers M2 Droit des affaires ou procédures collectives (Sorbonne).

Or, je n'ai jamais étudié de droit des sûretés puisque je n'en avais pas la possibilité en licence ni en M1...

Pensez-vous que cela puisse être un obstacle à l'admission dans ces masters?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **31/03/2018** à **23:37**

Bonsoir,

Effectivement ça risque d'être embêtant: sûretés et procédures collectives vont généralement ensemble, et pour ce Master ça risque d'être la base.

Qu'avez-vous étudié dans votre M1 exactement ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/04/2018** à **07:48**

Bonjour

Je rejoins Ezoah et j'ajouterai que le droit des sûretés et aussi très important lorsqu'on étudie le droit bancaire et financier.

Il serait bien en effet de nous indiquer les matières que vous avez étudié en M1 mais aussi les matières du M2 que vous visez.

Par **Cassation74**, le **01/04/2018** à **21:22**

Merci pour vos réponses.

J'ai notamment étudié en M1 :
- Fiscalité des sociétés
- Droit spécial des sociétés
- Droit de la concurrence, consommation, assurance..
- Régime des obligations, contrats spéciaux
- Droit des entreprises en difficulté

En droit des entreprises en difficulté, le professeur nous détaille beaucoup les enjeux du droit des sûretés en rapport avec la matière. Mais il est clair que je n'ai pas vraiment de connaissance dans cette matière.. Je ne connais pas en détail le régime des différentes sûretés par exemple.

Pour le M2 je compte postuler soit dans un M2 droit des affaires, plutôt orienté vers le droit de l'entreprise (gouvernance, rédaction statuts, etc... dans ce cas à priori l'absence de droit des sûretés n'est pas trop problématique) soit vers le M2 droit pénal financier de Cergy ou un M2 Administration/liquidation des entreprises en difficulté à Paris (là j'imagine que l'absence de sûretés est un problème).

En dehors de prendre un manuel, n'y a-t-il aucun moyen de récupérer cette lacune ? C'est quand même "injuste" dans la mesure où cette matière ne m'a jamais été proposé en licence.. Et mon choix de M1 a été guidé par une opportunité professionnelle (lequel M1 n'offrait pas non plus la possibilité de suivre le droit des sûretés puisqu'il me semble qu'il est étudié en licence dans cette faculté).

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/04/2018** à **07:39**

Bonjour

Effectivement c'est surtout pour le troisième M2 que le fait de n'avoir jamais étudié le droit des sûretés risque d'être problématique.

Si vous accès à l'UNJF il y a certainement un cours de droit des sûretés.

Par **Cassation74**, le **02/04/2018** à **11:17**

Merci pour cette info, en fait je me suis mal exprimé : je peux bien entendu tenter de pallier mes lacunes par moi-même... Mais l'ennui est qu'il n'y a aucune reconnaissance nationale (comme cela est le cas pour les autres matières où c'est inscrit sur le relevé de notes). Disons qu'à part écrire dans ma lettre de motivation que j'ai étudié cette matière par moi-même, je n'ai aucune autre preuve à apporter...

Si je comprends bien il n'y a aucun moyen de compenser cette carence. C'est bien dommage..

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/04/2018** à **11:31**

Après je doute que l'on vu refuse l'entrée en M2 Administration/liquidation des entreprises en difficulté juste parce que vous n'avez pas fait de droit des sûretés. C'est juste que le jury attirera votre attention sur ce point. Et c'est là que vous pourrez répondre que vous avez essayé de vous auto-former. D'ailleurs cela peut parfaitement se dire dans la lettre de motivation.

Par **Cassation74**, le **02/04/2018** à **12:07**

Merci pour vos conseils ! Justement, je ne savais pas si cela devait figurer ou non dans la lettre de motivation (donner le bâton pour se faire taper, selon l'expression?). Mais il est fort probable que le jury regarde la note de droit des sûretés donc effectivement je vais suivre vos conseils et l'indiquer dans la lettre.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés